

Recommandations pour la gestion des collaborateurs positifs ou suspects pour COVID-19 impliqués dans les soins aux patients dans les HÔPITAUX DE SOINS AIGUS

(Version 4.1, Swissnoso 23.10.2020)

Toutes les recommandations de Swissnoso sur COVID-19 peuvent être modifiées en fonction des connaissances supplémentaires disponibles.

Les professionnels de la santé risquent de s'infecter soit en dehors de l'hôpital, soit pendant leur travail. Ils peuvent transmettre le virus aux patients, si COVID-19 n'est pas diagnostiquée et/ou si les mesures de prévention de l'infection ne sont pas correctement appliquées.

À qui s'appliquent ces lignes directrices ?

Les recommandations suivantes s'appliquent aux hôpitaux de soins aigus. Les recommandations font la distinction entre les hôpitaux disposant d'un personnel régulier et ceux qui souffrent d'une grave pénurie de personnel, de sorte que les soins adéquats aux patients ne sont pas garantis et que leur sécurité est menacée.

Les autres établissements de soins non aigus (établissements de soins de longue durée ou soins ambulatoires tels que CMS) doivent continuer à suivre les recommandations édictées par l'Office fédéral de la santé publique.

Les mesures concernant le personnel médical en quarantaine en raison d'un contact non protégé avec un cas COVID-19 sont traitées dans un document séparé publié par Swissnoso (<https://www.swissnoso.ch/fr/recherche-developpement/evenements-actuels/>)

Qui doit être testé ?

Les travailleurs de la santé qui tombent malades doivent se soumettre à des tests selon les critères de l'OFSP. Entre-temps, l'éventail des symptômes a été élargi et ceux qui sont les plus fréquents sont les suivants : toux (généralement sèche), mal de gorge, essoufflement, température élevée, fièvre, douleurs musculaires et perte de l'odorat et du goût. Les travailleurs de santé doivent être informés des formes légères de COVID (en particulier chez les jeunes), qui peuvent encore nécessiter des tests pour confirmer le diagnostic.

Définitions

Professionnels de la santé

Les professionnels de la santé sont les collaborateurs qui s'occupent des patients et sont en contact direct avec eux, dans un établissement de soins aigus.

Professionnel de la santé positif pour COVID-19

Un professionnel de la santé positif pour COVID-19 présente des signes cliniques d'infection respiratoire (par exemple, toux, essoufflement et/ou fièvre) et la confirmation en laboratoire d'une l'infection. Les professionnels de la santé peu symptomatiques peuvent encore être capables de transmettre le virus pendant un certain temps, mais ils seraient capables de travailler si nécessaire, au cas où la sécurité des patients ne serait pas garantie en raison d'une pénurie de personnel. Les recommandations sont donc stratifiées en : professionnel en attente du résultat ; professionnel COVID-19 positif avec peu de symptômes (capable de travailler) ; professionnel COVID-19 positif avec des symptômes plus importants (incapable de travailler).

Recommandations

- Mesures de base pour toutes les situations : **l'obligation d'un port universel de masque**, excellent respect de l'hygiène des mains, précautions standards et distanciation physique parmi les professionnels de la santé et les autres professionnels à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôpital.
- En général, aucun résultat négatif du test n'est exigé pour le retour au travail¹

Tableau. Aperçu des recommandations pour les employés (suspects) positifs à la COVID-19

Veillez noter que l'exemption décrite sous la rubrique "grave pénurie de personnel" ne doit être envisagée que dans des conditions particulières et sous réserve de l'approbation du médecin cantonal.

Etat de santé du collaborateur	Personnel suffisant	Grave pénurie de personnel
- Symptomatique en l'attente du résultat du test	- Restez chez vous jusqu'à ce que le résultat soit disponible et évitez tout contact avec d'autres personnes	- Le professionnel peut continuer à travailler si symptômes légers (absence de fièvre ou de toux)
- COVID-19 positif avec symptômes légers ET absence de fièvre	- Isolement à domicile pendant 10 jours à partir de l'apparition des symptômes	- Isolement à domicile pendant 48 heures - Peut reprendre le travail si se sent bien (voir la mise en garde ²)
- COVID-19 positif avec des symptômes plus importants : par exemple, fièvre $\geq 38^{\circ}\text{C}$, toux ou difficultés respiratoires, sensation de malaise général	- Isolement à domicile pendant 10 jours à partir de l'apparition des symptômes ET résolution des symptômes pendant 48 heures	- Isolement à domicile et reprise du travail lorsque la fièvre a disparu ET les symptômes respiratoires se sont clairement améliorés pendant 48 heures

¹ Un test de suivi montrant une diminution pertinente de la charge virale peut être considéré comme un critère supplémentaire pour le retour au travail. Remarque : tous les laboratoires ne procèdent pas à des mesures quantitatives de la charge virale, et la charge virale peut dépendre de la qualité du prélèvement.

² Il est important que ces travailleurs de la santé portent un masque à tout moment ou gardent une distance de > 1,5 m avec d'autres personnes si le port d'un masque n'est pas possible. Nous recommandons vivement des mesures supplémentaires, par exemple des pauses déjeuner ou café séparées, la limitation des contacts directs avec les patients si possible, ou le travail dans les services COVID19

³ Avertissement : Le professionnel de la santé doit être informé que les symptômes peuvent se détériorer rapidement ; le collaborateur doit s'auto-surveiller attentivement pour détecter l'évolution des symptômes cliniques et consulter un médecin immédiatement si nécessaire

⁴ L'obligation de porter un masque pendant 10 jours à compter de l'apparition des symptômes pourrait bientôt être supprimée en raison de l'obligation d'un port universel de masque pour les professionnels de la santé dans les établissements de soins aigus.

FACULTATIF pour les COVID-19 positifs symptomatiques, si une PCR quantitative est disponible

<ul style="list-style-type: none"> - A envisager par exemple pour <ul style="list-style-type: none"> o Services spécialisés (unités de transplantation hématologique, soins intensifs) o Symptômes prolongés o Maladie chronique sous-jacente 	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager, sur une base individuelle, de refaire le test PCR avec une mesure quantitative 	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement à domicile pendant 5 jours, puis nouveau test <ul style="list-style-type: none"> o Si réduction >3 log ou <100'000 copies/mL: reprise du travail o Si > 100'000 copies/mL (ou réduction <3 log): isolement à domicile pendant 5 jours supplémentaires
--	---	--